



LETTRE OUVERTE

Montreuil, le 2 février 2012

Madame la Maire,

Nous accusons réception de votre courrier en date du 1^{er} février et nous prenons acte de votre proposition concernant le report de l'adoption de la convention entre le COS et la Ville par le Conseil municipal du 29 mars 2012.

En apparence, votre proposition semble répondre à la demande répétée de la CGT d'ouvrir de réelles négociations, mais à y regarder de plus près, votre *posture* n'a hélas pas changé. Un message électronique en date lui aussi du 1^{er} février et adressé à tous les responsables de service confirme ce constat.

Il est ainsi clairement énoncé que vous êtes résolue à imposer une diminution conséquente du budget des œuvres sociales des agents et retraités communaux et que vous persévérez à vouloir dicter vos décisions en matière de politique sociale en direction du personnel.

En outre, nous tenons à préciser que votre définition de la négociation est erronée. Vous faites un contre-sens lorsque vous qualifiez de concertation, des réunions d'autopromotion de vos décisions. L'échange, le dialogue et la construction collective n'ont jamais été possibles.

A ce jour, malgré le report de la convention, nous faisons donc le constat que vous nous proposez encore d'assister uniquement à un monologue social. Ce report nous interroge puisque dans ces deux écrits, toutes les décisions sont déjà tranchées et le planning annoncé.

Ainsi, vous proposez de négocier sans que rien ne soit négociable.

Dans ce cadre, nous nous interrogeons sérieusement sur les motivations profondes de votre décision de report qui intervient seulement deux jours avant la mobilisation du personnel communal pour la défense du COS.

De plus, nous nous étonnons que vous continuiez à assener, dans votre courrier ainsi que dans le message électronique, des chiffres non vérifiables et qui parfois contredisent les données communiquées par les services.

D'autant qu'une étude fouillée des élus du COS, en date du 12 décembre 2011, démontre, chiffres à l'appui, que votre document relatif à la gestion des œuvres sociales contient de nombreuses inexactitudes.

Enfin votre position sur le fond de roulement est inexacte. Il sert tout simplement à palier à votre retard dans le versement de la subvention. Comme vous le savez, le fond de roulement permet ainsi d'assurer la jonction entre le mois de janvier et le versement de la subvention qui intervient en mars, de payer les salaires et d'honorer les avances aux prestataires.

Toutefois, nous sommes résolus à agir dans l'intérêt des agents et des retraités communaux et nous continuons d'exiger l'ouverture de vraies négociations, avec comme préalables indispensables :

- Le maintien de la subvention accordée par la municipalité aux œuvres sociales des agents et retraités communaux à 2% de la masse salariale.
- Le respect de la liberté du COS en tant qu'association, notamment dans la définition de ses orientations et actions qui ne peuvent être réalisées que par son conseil d'administration élu par les agents et les retraités communaux.
- La possibilité d'amender la politique sociale destinée au personnel communal dans le cadre d'un réel dialogue social respectueux des organisations syndicales du personnel.

Dans l'attente de votre réponse, Madame la Maire, nous vous prions de croire en l'expression de nos salutations déterminées.

Le syndicat CGT

POUR DEFENDRE NOS ŒUVRES SOCIALES
MANIFESTATION
DES AGENTS ET DES RETRAITES COMMUNAUX
VENDREDI 3 FEVRIER A 12 HEURES
RENDEZ-VOUS DEVANT LE COS – 1 BOULEVARD HENRI-
BARBUSSE